

Le libre-échange

Ensuite, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon), comme les autres députés néo-démocrates, déclare que l'accord de libre-échange va nous empêcher de fixer notre voie économique pour l'avenir. Nombre de néo-démocrates prétendent que cela va nuire à notre souveraineté. Je voudrais dire que cela aussi est faux. Il me paraît à propos de citer Keith Spicer, le rédacteur en chef du *Citizen* d'Ottawa, qui se prononce aujourd'hui en faveur du libre-échange. Le *Citizen* a été très prudent, le comité de rédaction a attendu le texte final avant de prendre position, mais maintenant il l'a lu, ce qui est plus que ce que l'on peut dire de certains députés. M. Spicer fait remarquer que ceux qui parlent de souveraineté n'ont probablement pas lu l'accord et que la plupart ne le liront probablement jamais. Il dit encore dans son article:

Il y a dans l'esprit de nombreux patriotes professionnels (en plus d'un certain sectarisme spécifique) toute une panoplie de névroses au sujet du Canada: la crainte plutôt que l'espoir; le protectionnisme plutôt que le risque; une préférence pour le pays, petit mais sûr, plutôt que la scène nord-américaine, vaste mais effrayante; le pessimisme plutôt que l'optimisme; le désir de se cacher plutôt que de chercher; un goût pour la tribu plutôt que l'individu.

L'éditorialiste du *Ottawa Citizen* conclut ainsi:

N'est-il pas temps de cesser d'avoir peur? N'est-il pas temps de commencer à se montrer adulte?

Je crois que ce commentaire règle d'une façon très claire la question de la souveraineté.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Il est temps que le Canada se montre adulte et signe un accord de libre-échange qui aidera à garantir notre avenir et celui de nos enfants.

Ayant parlé de tout ce que l'accord de libre-échange n'est pas—et je reviendrai encore là-dessus plus tard—je voudrais maintenant parler de ce qu'il est.

Tout d'abord, c'est un accord commercial écrit dans le langage des accords commerciaux. C'est en fait l'accord commercial le plus important qui ait jamais été négocié entre deux pays. Nos échanges bilatéraux avec les États-Unis, qui totalisent près de 200 milliards de dollars par an, sont les plus importants du monde.

En deuxième lieu, c'est un accord commercial négocié dans le cadre du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. L'opposition exprime souvent son appui au GATT et nous demande de poursuivre les négociations multilatérales, tenues dans le cadre de l'accord. Permettez-moi de revenir à ce que j'ai dit plus tôt. Au tout début du texte de l'accord, Partie 1, chapitre 1, article 101, on peut lire ce qui suit:

Le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, en conformité avec l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (l'Accord général), établissent par les présentes une zone de libre-échange.

Par conséquent, il est conforme au système global international. Je peux certainement dire à la Chambre qu'une fois l'accord signé, le GATT l'étudiera pour s'assurer qu'il est conforme à ses règles. Nous parlons d'un accord commercial.

Que dit cet accord? Il traite encore de droits de douane, que les deux pays entendent complètement éliminer au bout de dix ans.

Je voudrais, en passant, exprimer notre gratitude et nos remerciements à tous les membres de nos groupes consultatifs, les GCSCE, ces 300 personnes qui nous ont aidés pendant deux ans à définir les droits à abaisser pendant la période de

transition. Toutes les industries qui ont participé à ces travaux ont beaucoup contribué à la conclusion de l'accord de libre-échange. Elles nous ont aidés à déterminer les baisses de droits de douane à consentir pendant les dix années. C'est ainsi que nous avons abouti à un arrangement équilibré.

Tout cela veut dire que le 1^{er} janvier 1999, les obstacles douaniers restants entre les deux pays auront été progressivement éliminés. Certains droits seront supprimés par tranches d'un dixième à la fois, d'autres par tranches d'un cinquième, mais à la fin de la période il n'existera plus de droits de douane entre les deux pays. D'aucuns s'interrogent sur la nécessité de supprimer ces droits, alors qu'environ 75 p. 100 des marchandises en sont déjà exemptées. Ce sont justement les droits actuels qui nous placent dans la catégorie des coupeurs de bois et des porteurs d'eau dans laquelle l'opposition veut nous cantonner en faisant la lutte au libre-échange. Ces droits nous excluent de certains des marchés les plus lucratifs de l'Amérique du Nord.

L'un de ces droits qui intéressent vivement les Canadiens de l'Ouest, par exemple, s'applique aux produits pétrochimiques. Les États-Unis ne demandent que 1,5 ou 2 p. 100 sur les matières premières, mais ils frappent les produits finis de droits qui varient entre 15 et 18 p. 100. Quand ces droits auront été entièrement supprimés—dans cinq ans, à raison de 20 p. 100 par année, si ma mémoire est bonne—l'ensemble de ce secteur aura accès au marché le plus riche du monde. Voilà qui est de très bon augure pour les producteurs de Sarnia, de l'Alberta et d'ailleurs. L'élimination de ces derniers obstacles tarifaires fournira aux Canadiens des débouchés lucratifs et d'excellentes possibilités. Nous jouirons alors de conditions supérieures à celles de nos principaux concurrents sur le marché américain. Nous avons fixé la réduction progressive de manière, bien entendu, à accorder le maximum de protection à nos secteurs les plus mous.

Je tiens également à préciser ce que fait l'accord de libre-échange. Il met en oeuvre la notion de traitement national. Cette recherche de l'égalité se situe au coeur même des négociations commerciales partout dans le monde. Elle signifie simplement qu'on ne peut user de discrimination à l'égard des marchandises d'autres pays.

Ce chapitre de l'accord de libre-échange ne fait qu'exprimer l'obligation fondamentale prévue par le GATT en matière de traitement national. Ainsi, les marchandises importées dans l'un ou l'autre pays ne peuvent plus faire l'objet de discrimination. On le constate à chaque fois qu'on fait ses emplettes. Le Canadien qui veut acheter une automobile ne fait pas face à des règles différentes selon qu'il s'agit d'une Volvo ou d'une voiture fabriquée dans la circonscription du député de Brampton—Georgetown (M. McDerimid). Les appareils-photos en magasin sont traités de la même façon, qu'ils proviennent du Canada ou de notre partenaire commercial, le Japon. Nous tenons tous le traitement national pour acquis. Nous avons l'occasion de le constater tous les jours. L'accord de libre-échange vient confirmer l'égalité de traitement à l'égard des marchandises américaines et canadiennes dans chacun des marchés nationaux.